

COMMUNIQUÉ INFO – ASSURANCE – RSG

Membres RSG autochtones

En vertu de la Loi sur l'assurance médicaments, les personnes couvertes par une autre loi ou un programme procurant une protection au moins équivalente ne sont pas visées par la Loi sur l'assurance médicaments.

Ainsi, si vous avez des membres RSG autochtones dans vos rangs, ils adhèrent uniquement à l'assurance vie et à l'assurance salaire et ils sont exemptés en maladie.

Lorsqu'ils remplissent le formulaire d'adhésion ou de modification, ils doivent cocher « exemption » et indiquer « **autochtone** ». Desjardins Sécurité financière traitera le dossier en fonction de ces renseignements.

Pour l'équipe des assurances
Linda Olivier, conseillère
1^{er} novembre 2011